LYCEE DESCARTES
PLACE JEAN COURTIN
B.P. N° 768
10106 RABAT
☎ : 0537 6 8 9 1 2 0

ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

N° DE SEANCE : CE N°01

# Conseil d'établissement exceptionnel du JEUDI 07NOVEMBRE 2024

N° IDENTIFICATION DU LYCEE : 3500005D 07/11/2024

NOM DE L'ETABLISSEMENT : LYCEE DESCARTES

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT**
**07novembre 2024**

## Liste de présence

| **Membres avec voix délibérative :** | **Emargement** |
|---|---|
| Mme ESNAULT Guylène | *Excusée* |
| M. CUILHÉ François | X |
| Mme DELHOMMEAU Agathe | X |
| Mme CADEAU Marie | X |
| Mme GUYOMARD Delphine | X |
| Mme DE LA GIRONIÈRE Stéphanie | *Excusée* |
| M. ACKERMANN Gauthier | X |
| Mme HAJJI FIACRE Ilham | X |
| Mme BARTLAKOWSKI Aurore | X |
| M. BELBACHIR Karim excusé et remplacé par Mme SOUALI Anne-Claire | X |
| M. MEURANT Romain excusé et remplacé par M. BENSSID Karim | X |
| M. MASBAHI Réda | X |
| Mme EL ALAMI EL FELLOUSSE Lalla Soumaya excusée et remplacée par Mme GMIRA Houda | X |
| Mme KADIRI Habiba | X |
| Mme MOUDDEN née BELAOUCHI Nawal excusée et remplacée par Mme AMARGUI Zineb | X |

| | |
|---|---|
| M. FECHTALI Taoufiq | X |
| Elève AMRANI Adam, 3°06 | X |

| | |
|---|---|
| Elève BERRADA Ghita, T°14 | X |
| **Membres avec voix consultative :** | **Emargement** |
| M. RAMADOUR Olivier | X |
| Mme STRI Sara | X |
| Mme FREJ Isabelle | *Excusée* |
| Mme BELCAID Khadija | *Excusée* |
| M. LESCRAINIER Mathieu | X |
| Mme BOURGEOIS Marie-José | X |
| Mme EL KHOLTI ELOUFIR Ijlal | *Excusée* |
| BENABDESLAM Sarah, T°14<br>Vice-Présidente du Conseil des délégués pour la vie lycéenne | X |
| *Secrétaire de séance* :<br>Mme DRISSI Maria | X |

**Ordre du jour**

- **Approbation du PV du dernier CE (24 septembre 2024)**
- **Approbation de l'ordre du jour**
- **Approbation du Règlement Intérieur**
- **Mise en place des instances liées au Conseil d'établissement (Conseil de discipline collège, Conseil de discipline lycée, Cellule de formation continue établissement, Comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement CESCE, Conseil de la vie collégienne CVC et Conseil de la vie lycéenne CVL).**
- **Vote sorties scolaires avec nuitées**
- **Tarif des examens et des certifications en langues**
- **Date oraux DNB**
- **Définition des axes de travail de l'année**
- **Questions diverses**

M. le Proviseur exprime sa gratitude envers les participants et mentionne qu'il est honoré par la présence de M. le Consul de France à Rabat lors de cette réunion. M. le Proviseur inaugure la session à 18h10 et annonce que 16 participants ont exprimé leur voix délibérative.
Mme Kadiri (CAPE Descartes) et Mme Drissi (Assistante du Proviseur) sont désignées secrétaires de séance.

M. le Consul a pris la parole pour exprimer sa dévotion envers les institutions scolaires, en déclarant qu'il prendra part aux instances dans la mesure de ses disponibilités. Au cours de sa précédente fonction en Turquie, une attention particulière a été portée à la communauté scolaire et au travail sur les bourses. Il affirme que la communauté scolaire, en général, peut compter sur son soutien et ses services.
Le Proviseur félicite les représentants du personnel élus tout en constatant une diminution de la participation au vote (10 points de moins, soit 67% de participation pour le collège des personnels). Pour les élections des représentants des parents d'élèves, le taux de participation au vote reste stable. Ce taux montre l'intérêt de la communauté aux élections.
La FSU et DST font la lecture d'une déclaration liminaire (En annexe de ce PV), le Proviseur précise aux membre du CE que ces déclarations seront jointes au PV de séance, et que des réponses écrites y seront apportées, en plus des échanges de ce soir entre les membres.
Il met l'accent sur le fait que toute la communauté éducative devrait assumer conjointement la responsabilité des thématiques traitées dans les déclarations, sans pour autant minimiser les situations vécues ou les défis anticipés. Il précise que les discussions intermédiaires menées avec les professeurs principaux sur le déroulement des cours, indiquent un climat scolaire apaisé et que dans la plupart des cas, les groupes de classe fonctionnent efficacement. Toutefois, des difficultés relationnelles peuvent se présenter, mais une analyse des classes réalisée par les PP qui ont consulté directement les équipes d'enseignants révèle qu'il n'y a pas de problèmes notables en classe.
Il précise que lorsqu'on identifie des circonstances spécifiques, des mesures tangibles sont prises pour réagir à ces circonstances. Ce matin, en présence d'une CPE et du Proviseur, une heure de vie en classe s'est déroulée en classe. C'est une opportunité pour déterminer le mode de fonctionnement et rappeler les responsabilités de chacun.
DST-Sud Éducation : Nous voulons expliquer l'évolution qui s'est produite et discuter des nombreux points d'alerte. Dans sa déclaration initiale, le SNES décrit une situation inédite et un sentiment de non-respect.
Le Proviseur : La situation nous interpelle également, et je ne peux pas croire que nous ne restons pas les bras ballants face à ces incidents. Dans le lycée, il n'y a pas de non-droit et des sanctions sont prononcées, notamment une exclusion de huit jours dans la situation mentionnée. Il n'existe pas de laxisme.
SNES-FSU : La gestion de cette situation n'est ni partagée ni comprise par les personnels.
Le Proviseur confirme que des sanctions ont été prises.
CAPE : Pourriez-vous nous indiquer la période pendant laquelle les bilans des classes par rapport aux PP ont été réalisés ?
Le Proviseur : Ils ont été faits juste avant les dernières vacances scolaires de la toussaint. Ce sont des bilans de mi-trimestre qui réunissent les PP, les CPE et l'équipe de Direction. Elles ont lieu chaque trimestre.

## Approbation PV du 24/09/2024

Les PV du CE du 26/06/2024et du 24/09 sont validés à l'unanimité.

## Approbation de l'ordre du jour

Il est approuvé à l'unanimité.

## Approbation du Règlement Intérieur du CE

SNES-FSU souligne que chaque année, la validation du RI concernant le CE est nécessaire et que ce point ne figure pas dans l'ordre du jour de ce CE.
Le Proviseur fait la lecture du RI et demande si quelqu'un souhaite y apporter des modifications ou ajouts. Il propose ensuite de voter l'approbation de ce RI et de l'ajouter à l'ordre du jour, c'est ce qui est validé par les membres.
SNES-FSU suggère de commencer les réunions CE plus tôt, soit à 17 heures plutôt qu'à 18 heures. Il préconise également que les questions diverses soient abordées au début de la réunion afin d'éviter leur relégation à la fin de celle-ci. Il serait même préférable d'obtenir des réponses avant la rencontre.
Le proviseur demande aux membres s'ils pourraient commencer à 17 heures et acte la décision que tous les participants soutiennent.
La SG : Pour obtenir des réponses préliminaires aux différentes questions, il est nécessaire de les envoyer à la direction dans un délai de trois jours ouvrés, une période qui doit être respectée.
CAPE : Suggère que le compte-rendu de la réunion soit transmis à tous les membres dans les huit jours qui suivent la réunion afin qu'ils puissent l'approuver ou solliciter des ajustements avant son approbation finale, plutôt que d'attendre le CE suivant pour valider le procès-verbal. Cette proposition a été soutenue par le représentant de CAPE en soulignant que les décisions prises doivent entrer en application bien avant le CE suivant. Ceci pourrait en effet compromettre la valeur des informations qui devraient attendre son adoption trois mois après.
SNES-FSU : Approuve cette proposition d'adopter le PV par tous les membres avant la diffusion de celui-ci.
Le Proviseur : Bien que le PV soit approuvé par la direction, les votes se produisent en séance et le délai réglementaire de 15 jours est respecté pour diffuser les résultats des votes, une suggestion qui sera considérée. Par exemple : les voyages scolaires qui seront soumis au vote ce soir.
Le SNES-FSU rappelle que les questions diverses doivent être abordées au début de cette séance et les réponses à ces questions sont donc traitées avant les points à l'ordre du jour (cf questions diverses et leurs réponses à partir de la page 7).
Le PV du règlement intérieur du CE avec les modifications proposées est adopté à l'unanimité.

**Mise en place des instances liées au Conseil d'établissement** (Conseil de discipline collège, Conseil de discipline lycée, Cellule de formation continue établissement, Comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement CESCE, Conseil de la vie collégienne CVC et Conseil de la vie lycéenne CVL).

Le Proviseur : Procède à la lecture des suggestions reçues pour chaque instance du CE
Pour chaque instance 4 binômes sont proposés par la FSU, un binôme est proposé par la Descartes sur table. Le proviseur propose qu'un partage des postes à pourvoir dans les instances s'effectue.
SNES-FSU : Nous manifestons notre désaccord par rapport à ces propositions. Nous travaillons avec les collègues pour constituer nos listes et ce point est à discuter avec DST. Notre vision est qu'un vote doit se tenir en notre sein.
Le Proviseur : Pour le CESCE comme il n'y a pas de nombre fixé et limitatif pour les membres, la liste des personnels proposée est validée dans sa totalité.
SNES-FSU : Le choix se fait au sein du collège des représentants des personnels, ce point est prévu par les textes de l'AEFE, ce n'est pas à la direction de faire une proposition.

Nous vous renvoyons aux textes officiels de l'Agence sur l'organisation des instances. 4 voix sur 6 soutiennent les propositions de la FSU.
DST-SudÉducation : Les syndicats ne seront pas tous représentés, ce n'est pas légitime.
SNES-FSU : Il s'agit de ne pas tricher avec les textes de l'AEFE.
Le Proviseur confirme que les textes doivent être appliqués
DST-SudÉducation : Arrêtons donc cette mascarade et donnons toutes les instances au SNES.
SNES-FSU : Nous demandons le respect des textes.
Le proviseur poursuit avec l'instance du Conseil de discipline lycée, et fait la lecture de la composition suggérée puis demande aux élus FSU s'ils confirment leur proposition.
API insiste pour en faire partie cette année.
Le Proviseur demande si cette décision est validée par les autres associations.
CAPE : C'est une question qui concerne API et UCPE car CAPE est majoritaire, comme les textes le disent.
UCPE : Nous pouvons nous arranger entre nous.
Le Proviseur : Une réponse est attendue en fin de séance.
M. le Consul propose une solution : le titulaire pourrait faire partie d'une association et le suppléant d'une autre.
Une proposition est attendue des APE
Pour le CVL et le CVC, les propositions sont validées avec 4 membres de la FSU qui siègeront dans ces instances.
Cellule de Formation Continue : DST regrette qu'aucun AED n'en fasse partie.
Le Proviseur : Un AED pourra participer en tant qu'invité.
CAPE : Nous revenons sur la question de la section internationale et des élèves privés de LV3 allemand à cause d'un problème d'information et de communication. Il est important de communiquer avec les parents, voire de leur adresser un mot d'excuse par rapport au vice de compréhension qui a été la source de ce problème.
Le Proviseur : Merci de nous transmettre les noms des familles impactées par cette situation.

## Vote sorties scolaires avec nuitées

**Cf tableau sorties scolaires avec nuitées.**

Suite à l'interrogation du représentant de l'API, le SG précise que les devis sont modifiables.
API : Disposons-nous des 3 devis contradictoires ou sommes-nous réunis à titre de consultation ?
SG : C'est le lycée qui propose les devis choisis et soumis au vote.
SNES-FSU : La question et le problème sont surtout ceux des familles qui ne peuvent pas financer ces voyages scolaires.
Le Proviseur : Les familles sont informées du budget prévisionnel.
SNASUB-FSU : Le projet n'est pas toujours présenté sous son aspect financier et des parents sont en quelque sorte forcés de participer à des frais qui dépassent leurs moyens.
Vice-Présidente du CVL : Pour Dublin par exemple, voyage scolaire auquel j'ai participé, un google form avait été envoyé aux familles pour valider leur engagement financier en amont.

Tous les voyages scolaires figurant sur le document sont approuvés par les membres du CE à l'unanimité.

## Tarif des examens et certifications en langues

**Cf la diapositive projetée et commentée par Mme la Secrétaire Générale.**

Echanges :
La SG précise que les tarifs des examens, valables pour tout le Maroc, sont validés par Mme la Directrice de l'AEFE.
SNES-FSU : Ce sont les mêmes tarifs que l'an dernier ?
La SG : Le Baccalauréat est légèrement plus élevé cette année. Les tarifs du CFG (examen au niveau de la 3ème) et du BTS ont été introduits. C'est une nouveauté.
Le Proviseur : Informe de l'existence d'un Master en hybride avec la France ; de nombreux cours sont dispensés en distanciel et d'autres ont lieu à l'UIR.
SNES-FSU : Quel est le nombre d'enseignants pouvant prétendre à cette formation ?
Le Proviseur : Le coût par candidat est d'environ 4400 € dont la moitié est prise en charge par l'IRF et l'autre moitié par l'établissement. Une participation de 20% est demandé au candidat, soit 4791 MAD. Le nombre de candidat, pour des raisons de coût, est limité à quatre cette année sur Descartes.
SNES-FSU : Quels sont les critères de sélection ?
La SG : Les personnes se sont inscrites directement à l'Université.
SNASUB-FSU : Il faudrait, dans un souci d'équité, mettre en place des critères de sélection.
Le Proviseur : Annonce les dates des oraux du Brevet : 14 et 15 mai 2025.
Le proviseur : Informe les membres que ces tarifs ont été présentés pour information, et qu'ils ne seront pas soumis au vote.
CAPE demande : quelles sont les couvertures de l'assurance responsabilité civile du lycée Descartes ?
La SG : Les parents sont tenus de contracter une assurance responsabilité civile qu'ils peuvent utiliser en cas d'accident contre un tiers ou pour dégradation volontaire.
CAPE : Il convient de noter que les parents contractent une assurance pour ne couvrir normalement que l'extrascolaire et que le lycée est tenu d'avoir une assurance responsabilité civile qui englobe plusieurs aspects. Le représentant de CAPE est surpris par le fait qu'il n'y ait pas de responsabilité civile au lycée, alors qu'une ligne budgétaire dans le bilan financier en indique la présence.

## Définition des axes de travail de l'année

Le Proviseur : Procède à la lecture de la diapositive relative aux axes de travail de l'année ; La refonte du règlement intérieur et sa réécriture sera pilotée par le CESCE.
SNES-FSU : Un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail est-il prévu ?
Le Proviseur : Nous pourrions constituer un groupe de travail pour suivre les actions liées à la qualité de vie au travail.
La SG : Demande si trois personnes sont volontaires pour participer au groupe « commission cantine », elles pourront s'y inscrire avant le lundi 11 novembre auprès de Mme Stri.
CAPE : Il est important de tenir les familles au courant.
Le Proviseur : Les décisions seront communiquées par thème.

CAPE : La conception du site sera-t-elle revue ?
Le Proviseur : Une nouvelle interface est prévue avec des informations froides, lisibles et plus claires ; nous travaillons sur ce sujet avec le service informatique. L'arborescence est

faite, la charte graphique aussi. Cette question fait partie de la QVT (sujet du déficit de communication).
SNES-FSU : Connaît-on la date à laquelle le site sera fonctionnel ?
Le Proviseur : Au 1er janvier 2025.

Le proviseur annonce qu'un « Linkedin alumnis » va être créé pour recenser tous les cartésiens et constituer un réseau de personnes qui pourront se mettre en relation professionnelle ou amicale, ou encore qui pourront se contacter dans le cadre d'une recherche d'emploi, de conseils etc.
DST-Sud-Éducation : Y a-t-il eu un appel d'offres ?
Le Proviseur : Un ancien cartésien avait proposé de créer ce réseau, nous nous sommes réunis pour établir un cahier des charges et un projet magnifique de refonte du site nous a été proposé pour 40 000 euros et 10 000 euros de maintenance annuelle. Ce projet sera donc géré en interne par notre ingénieur informaticien.
Le Proviseur informe qu'il y est favorable et que c'est aux parents de se saisir de ce projet pour venir en aide aux familles nécessiteuses.
M. le Consul rappelle que les élèves de nationalité française ont la possibilité de demander une bourse.
Le Proviseur : Cette Fondation serait créée par les parents et les anciens élèves avec pour raison sociale « aide aux familles » ; le lycée ne pourra pas s'occuper de la gestion des dons et fonds.
M. le Consul : Cela représenterait un soutien important pour les voyages scolaires.
API : Rappelle qu'il y a trois ans, la Caisse de Solidarité avait récolté la somme de 350 000 dhs ; la Caisse d'exonération, sponsorisée par des fournisseurs, a quant à elle été supprimée.
Le Proviseur : Il serait utile de penser à la création de cette fondation, à travers une réflexion commune.
CAPE : Ce point de création de fondation est à rediscuter en CGG car il concerne tout le pôle et non uniquement le lycée Descartes.

## QUESTIONS DIVERSES

### QUESTIONS CAPE

1) Dans le cadre de la campagne nationale de lutte contre le harcèlement en milieu scolaire, nous envisageons d'organiser une action de sensibilisation au cyberharcèlement et à la cyberviolence, ciblant les élèves du lycée.
Ce projet sera mené en partenariat avec l'Espace Maroc Cyberconfiance, institution recommandée par Mme Smaali, exerçant au Conseil de l'Europe.
Serait-il possible, pour impliquer toute la communauté éducative, d'initier une réflexion en vue de la création d'une cellule de référents contre le harcèlement et les violences ? Ce sujet pourrait être traité lors du prochain Comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE) dont nous aimerions connaitre la date.

Le proviseur : Tout l'établissement est mobilisé par les questions de harcèlement. Un plan d'action a été mis en place et déployé sur la prévention des discriminations. Ce plan d'action existe et toutes nos actions doivent s'inscrire dans ce document existant. Les associations de parents d'élèves ont été reçues plusieurs fois et nous allons organiser des actions sur la non-violence et le cyber harcèlement pour les classes de 2ndes. Un mois est dédié à ces sujets dans tous les établissements scolaires du monde.

Le proviseur ajoute que l'établissement dispose de deux référentes (pour le collège et le lycée), qui travaillent sur ces sujets dans les classes avec des supports pédagogiques : des vidéos sont projetées, des affichages sont exposés, des journées d'interventions dans les classes auront lieu durant le mois de novembre. Ces actions seront clôturées par une journée avec un code vestimentaire (avec des codes couleur par exemple). De plus, un CESCE va être instauré. Cette instance va travailler sur la politique d'actions autour du climat scolaire ; elle sera réunie le 19/11 à 17 heures pour discuter de ces sujets. Le CESCE fera aussi des points trimestriels sur l'avancée des actions. La méthode de la préoccupation partagée qui est préconisée par le Ministère de l'Éducation Nationale sera adoptée : elle consiste à accompagner la personne victime et la personne qui agresse. Cette démarche n'exclut pas de prononcer des sanctions.
Vice-Présidente du CVL : Ces actions doivent être intégrées au niveau du lycée également.
Le Proviseur : Elles sont prévues aussi au lycée.
UCPE : Les caméras sont-elles opérationnelles ?
Le Proviseur : Renvoie à la réponse de la question diverse FSU SNES en page 2 de ce compte-rendu, question déjà traitée.
CAPE : C'est pour cette raison que nous faisons appel à une Institution spécialisée.
Le Proviseur : des procédures de signalement existent en France et au Maroc, et doivent être connues des élèves.
M. le Consul rappelle que la Première Dame de France est impliquée dans ce dossier lié au harcèlement, et a participé au lancement de la campagne de l'ONDE contre le harcèlement.
Le Proviseur : La politique de prévention concerne aussi la violence, le harcèlement et les discriminations. Cf point sur axes de travail en page 6.
CAPE : les discriminations concernent aussi les adultes.
CAPE : L'état d'avancement doit être discuté en CESCE.

2) En raison des effets négatifs des téléphones observés chez les collégiens, nous demandons que l'interdiction formelle de l'usage des téléphones portables soit instaurée pour les élèves du premier cycle, à compter de janvier 2025. Nous demandons également qu'une révision du règlement intérieur soit envisagée, et que ce dernier soit lu, approuvé et signé par les parents lors de la réinscription pour l'année scolaire prochaine.

Le proviseur : Le Règlement Intérieur stipule que le téléphone portable est interdit pour les collégiens. Il faut se mettre d'accord sur le mode de confiscation ; nous sommes pour l'interdiction stricte de l'utilisation téléphone portable pour les collégiens. Pour les lycéens, le téléphone est autorisé dans les espaces extérieurs mais pas à l'intérieur des bâtiments. Ce point sera à préciser dans le RI, il faudra définir une procédure établie et sécurisé après la confiscation, pour la restitution des téléphones. Ce point est à travailler en CESCE.

DST-Sud Éducation : Auparavant, ils étaient mis sous clé à la vie scolaire ou à la direction.
Proviseure Adjointe 2nd cycle : lorsque ces situations se sont présentées, les élèves concernés ont été rencontrés en présence des professeurs et CPE, et des sanctions ont été prises.
Le Proviseur : Cette procédure doit être claire pour tout le monde.
SNES-FSU : Les élèves n'ont pas totalement conscience d'avoir à la main un téléphone et de le consulter ; ils sont dans un comportement compulsif ; nous sommes face à un problème de santé publique.
Le Proviseur : Un travail doit être mené dans le cadre d'un CVC sur la relation des adolescents aux écrans. Nous avons une personne ressource, une Psychologue de l'éducation nationale présente au Maroc, qui est prête à faire des interventions en classe, dans une démarche préventive.
DST- Sud Éducation : Engagement possible à ajouter dans le nouveau RI ?
Le Proviseur : Justement, notre RI est illisible et comprend 25 pages. Ni les parents ni les élèves, ni le personnel ne le lisent. Il lui faut lui conférer une meilleure lisibilité et efficacité. C'est un des grands chantiers de l'année (point sur les axes de travail) et je vous propose un travail sur le RI avec les membres élus dès le 21/11, merci de bien vouloir nous proposer des noms pour participer à cette réunion. Je pourrais vous proposer une trame très concise pour base de travail en amont, comme support de réflexion.
SNES-FSU : Quelle en sera la composition ?
Le Proviseur : 3 membres de chaque collège/lycée soit 9 personnes au total.
DST-Sud Éducation : Propose qu'un AED soit intégré à ce groupe de travail ; le proviseur est d'accord et il ajoute qu'il faudra 3 séances de 2 heures chacune pour une présentation de ce RI réécrit lors du CE de février 2025.

3) Nous avons déjà soulevé la problématique des lycéens qui arrivent avec quelques minutes de retard et qui sont maintenus en dehors de l'établissement « Pour perturbations » Qu'en est-il de la demande d'aménagement par l'établissement d'un espace d'accueil ? (Permanence, autre…). Est-ce qu'une tolérance pourrait être envisageable pour les petits retards, avec le consentement des professeurs ?

Le Proviseur : Le portail ferme à 7H55 pour que les élèves soient à l'heure aux cours qui commencent à 8 heures. L'équipe de direction est présente à la porte jusqu'à 7h59 et nous laissons entrer des élèves jusqu'à ce moment. Deux solutions alternatives s'offrent à nous :

- Nous acceptons les retardataires lycéens qui vont en salle d'étude puis filent en cours en cachette, car le lycée ne dispose pas de salle d'étude surveillée.
- Nous les laissons entrer dans le SAS, à discuter entre eux mais qui les surveillerait ?

CAPE : Pourquoi ne pourraient-ils pas être encadrés ?
Proviseure Adjointe 2nd cycle : Pas suffisamment d'AED disponibles.
Le Proviseur : Les lycéens sont en autonomie.
UCPE : La question de l'acceptation en cours relève des enseignants.

Le Proviseur : Les professeurs acceptent ou pas les élèves qui ont une ou deux minutes de retard mais je ne peux pas répondre favorablement à la question de « petit retard » car la règle est d'arriver à l'heure.
Vice-Présidente du CVL : Nous proposons que les retards soient mentionnés sur Pronote.
Le Proviseur : La question est de déterminer quel endroit ces élèves pourraient occuper en attendant leur prochain cours.
CAPE : Dans une salle ou dans un foyer ?
Proviseure-Adjointe 2nd cycle : Le CVL travaille sur ce point.
CAPE : Cela concerne une dizaine de retardataires.
DST-Sud Éducation : Non, ils sont beaucoup plus nombreux.
Le Proviseur : S'il pleut, nous faisons entrer les élèves.
DST- Sud Éducation : Dans un sas à ne rien faire, nous doutons de l'efficacité de cette option.
Le Proviseur : Cette question est à soulever avec les vies scolaires et le CVL.
Nous souhaitons enfin soulever le problème concernant des heures de cours non dispensées et non rattrapées impactant l'avancée du programme scolaire. Nous demandons que les professeurs soient systématiquement remplacés en cas d'absence.
Réponse du Proviseur : Seulement 14% des cours étaient remplacés il y a deux ans, pour 40% l'an dernier. Cette année, nous sommes à 47% donc un cours sur deux est remplacé. Ce pourcentage reste insuffisant et cette question est perfectible mais nous faisons de gros efforts pour assurer un maximum de remplacements en faisant appel aux professeurs de la classe.
CAPE : Lors de notre réunion du 18/10, vous nous aviez fait la promesse d'atteindre un taux de remplacement supérieur, quel est l'état d'avancement sur ce point par rapport au sondage que nous avons réalisé auprès des parents, surtout pour les classes à examen ? Les cours d'arabe doivent aussi être remplacés, nous ne devons pas dépendre du retard émanant du système marocain, il faut que vous ayez des personnes ressources dans votre vivier.
Le Proviseur : Nous n'avions pas de personnes suffisantes pour remplacer les professeurs d'arabes qui n'étaient pas encore affectés. Nous faisons des efforts et faisons appel également à des personnes ressources dans notre vivier.
API : Nous signalons que les parents ne paient pas 47% des frais de scolarité, mais 100%, j'interpelle également M. le Consul sur ce sujet.
M. le Consul : Nous sommes conscients des difficultés à trouver des gens compétents.
Le Proviseur : Certains établissements font de la garderie et se targuent de remplacer à 100% alors qu'il est impossible d'assurer des remplacements dans la totalité. Nous sommes en lien avec Lyautey dont les élèves par exemple ont cours le samedi matin contrairement à ce qui nous avait été transmis ; Lyautey a aussi des difficultés de remplacement et les parents se plaignent.
CAPE : Ce n'est pas un argument convaincant que de dire que Lyautey connaît aussi des problèmes pour les remplacements, c'est une question financière.
Le Proviseur : C'est une question de vivier, de ressources humaines compétentes disponibles.
CAPE : Une personne compétente exige un bon salaire.

# Questions diverses DST CE 7/11

1) Indemnité de suivi et d'orientation des élèves :

Nous demandons le doublement immédiat de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves pour les personnels de droit local. Cette indemnité a déjà été augmentéepour les contrats résidents, ainsi qu'aux titulaires et aux contractuels dans tous les établissements scolaires de France.
Il est donc juste et nécessaire d'appliquer également cette augmentation de l'ISOE aux personnels de droit local, en reconnaissance de leur engagement vis-à-vis de leurs élèves et de leur contribution essentielle à la vie scolaire.

Le proviseur : Cette question dépend de l'AEFE et est portée au niveau du dialogue social Maroc.

2) Scolarité des enfants des PDL:

Nous exigeons la prise en charge à 100% des frais de scolarité pour les enfants des personnels de droit local. Cette mesure est déjà en place dans tous les établissements français de Rabat.
Il est impératif que notre établissement suive cet exemple, reconnaissant ainsi l'engagement et la contribution cruciale de notre personnel local.

Le proviseur : Cette mesure est déjà en place mais à l'OSUI seulement. La question des frais de scolarité est soulevée en dialogue social Maroc et des remontées sont adressées à l'AEFE.
DST-Sud Éducation : Cette question impacte le fonctionnement de l'établissement.

3) Aide à l'orientation vers les pays anglo-saxons :

Un nouveau tableau IMP a été voté au dernier CE, incluant notamment 2IMP et des HSE pour le CIO afin d'aider les élèves de terminale à candidater dans le supérieur anglophone (principalement les Etats-Unis). Notre vocation est d'abord d'orienter nos élèves vers lesystème français.I lfaut donc lancer une réflexion sur l'aide à l'orientation vers les Etats-Unis et le Royaume-Uni. Nous demandons des indemnités pour les enseignants de Terminale, notamment pour la rédaction des lettres de recommandation, et surtout encourager un cursus via les écoles et universités françaises. Ces institutions serviraient de relais vers le système anglo-saxon (ex : dispositif Erasmus+) par les partenariats qu'offrent désormais de plus en plus ces structures plutôt que de faire la promotion d'un système anglophone très coûteux. Est-ce cohérent de mettre des moyens pour la promotion de ces parcours post-bac très demandés/désirés mais peu réalisés au final ?

Le proviseur : Je confirme que notre mission est de promouvoir le système éducatif français en priorité et un salon virtuel de l'orientation via Agora a été mis en place.
Nous recevons cependant une demande importante de parents sur le domaine des inscriptions post-Bac aux USA, en Grande-Bretagne et au Canada, c'est la raison pour laquelle il nous paraît normal de proposer un système d'accompagnement des études supérieures dans ces pays. Il faut aussi promouvoir l'enseignement supérieur au Maroc

car certains cursus sont adossés au système français. Un chantier est à ouvrir, celui de la programmation de rencontres avec les établissements du supérieur marocain.

DST Sud-Éducation : Avec le Maroc, ce travail est nécessaire et légitime. Sur la question des universités anglo-saxonnes, nous considérons qu'il vaut mieux encourager nos élèves à aller vers le système francophone : au final, peu de réalisations d'études supérieures sont accomplies dans les pays anglophones, car les jeunes sont livrés à eux-mêmes dans des zones géographiques très éloignées et finissent par revenir au Maroc.

Le proviseur : Nous pourrions faire la promotion des doubles cursus (en français et en anglais) en France.

SNES-FSU : AU CIO, nous accompagnons, conseillons (padlets…) et la décision finale revient aux parents.

Le proviseur : L'essentiel est l'existence de ce service.

Représentante élèves : Toutes les informations sont rassemblées dans un padlet mais les familles ne le lisent pas.

Le proviseur : L'offre est diversifiée et les demandes de poursuite d'études dans des universités canadiennes par exemple existent.

4) Question de la surveillance/sécurité reste une priorité, notamment dans le bâtiment A : Problème de flux, de faible surveillance en bout de couloirs, de comportements dangereux de certains élèves qui bousculent (couloirs, escaliers). L'éclairage est à revoir notamment dans les escaliers (déclencheurs automatiques ?). Pourquoi des élèves de lycée ont-ils des cours ponctuels au milieu des classes de 6è dans la partie basse du bâtiment A (A014, A015 notamment) ?

**Réponse** : Par rapport à l'année dernière, nous avons constaté au cours de nos réunions hebdomadaires avec les CPE que les incidents dans les couloirs étaient moins nombreux.
DST-SudÉducation : Les couloirs sont très étroits.
Le Proviseur : Nous avons placé dans cette zone les cours à effectifs réduits pour limiter les flux, et nous restons attentifs à ce qui s'y passe.
Mme la Proviseure Adjointe du 1er cycle ajoute que c'est un manque de salles pour les 6èmes qui explique qu'ils ont cours en salles A014 et A015.
DST-SudÉducation : La sécurité des élèves de 6ème est un sujet essentiel.
Mme la Proviseure Adjointe du 1er cycle : J'ai des disponibilités de salles le vendredi après-midi ou en semaine en fin d'après-midi.
M. le Proviseur : Nous étudierons ce sujet.

5) Vie scolaire : Les salles de permanence sont surchargées à cause d'une mesure prise de la Direction : fin de la décharge parentale durant les heures creuses. Une réflexion plus large est à mener avec les parents, la vie scolaire et la direction sur ces heures creuses des élèves où ils restent devant le collège au lieu d'investir le CDI et la permanence pour travailler (prise de mauvaises habitudes, problème de sécurité...) mais cela suppose des moyens plus conséquents pour les accepter en permanence.

Le proviseur : Je suis très surpris par cette remarque car l'étude comparée faite entre l'an dernier et cette année montre que seuls 5 créneaux horaires comptent entre 110 et 120 élèves en étude. Les salles d'études peuvent absorber plus de 80 élèves. Sur ces créneaux, le CDI peut accueillir 60 élèves. Si des professeurs sont absents, cela pose un problème mais ces situations sont ponctuelles. Nous avons limité le nombre d'élèves en permanence et des progrès considérables ont été réalisés. Personne n'a pris de mesure pour mettre fin à la décharge parentale durant les heures creuses.

DST Sud-Éducation : Cette information nous a été transmise par les AED.

Mme la Proviseure Adjointe 2nd cycle : Les élèves n'ont jamais été autorisés à sortir.

Représentant élèves : Je suis en 3ème et je peux sortir de l'établissement même sans mot de mes parents.

Proviseur : Cela sera vérifié.

Le proviseur : Nous notons une fréquentation très importante du CDI et il faut s'en réjouir. Un protocole d'accueil a été mis en place entre le CDI et la vie scolaire du collège qui fonctionne bien.

SNES-FSU : Il est aussi fréquenté par les élèves des CPGE et par des adultes. Il est nécessaire d'y préserver une ambiance studieuse.

SNES-FSU : Les échanges autour des questions diverses sont intéressants et nous notons que c'est la première fois que nous pouvons y consacrer du temps pendant la réunion.

6) Classe ULIS et accueil des élèves aux besoins très spécifiques : Trop peu d'informations à ce sujet pour les équipes pédagogiques concernées par ce dispositif et la prise en charge de ces élèves. Plus largement, une réflexion doit être menée sur la réelle faisabilité de la prise en charge d'élèves à besoins très spécifiques et qui peuvent poser des problèmes de sécurité et d'encadrement (manque de formation des enseignants, impact et bénéfice d'une scolarisation dans notre établissement, conséquence sur le climat en classe avec les camarades et pour les enseignants qui se sentent démunis, attente très importante des parents dont on ne peut assurer un encadrement aussi individualisé et sécurisant qu'ils le souhaiteraient...)

Le proviseur : Il s'agit d'un dispositif relai et pas d'une classe Ulis. Six élèves sont concernés, suite à une concertation avec les enseignants référents de l'école inclusive et la référente recrutée pour la classe relai qui effectue un travail considérable pour adapter un calendrier à chaque élève. Mme Messaoud travaille en collaboration étroite avec les équipes pédagogiques pour déterminer les axes d'améliorations. Un point d'étape sera fait en fin de 1er trimestre. Une réunion avec les parents concernés a déjà été faite. Les élèves de la classe relai mettent en œuvre beaucoup de choses alors qu'en classe, ils se cachent un peu ; ce dispositif fonctionne et il est positif. La formation des enseignants sur l'accompagnement des élèves à besoins spécifique est à développer. Ce point sera transmis à l'Institut Régional de Formation pour qu'il figure dans le plan de formation car il est important de mettre en place des modules d'accompagnement des enseignants.

SNES-FSU : Nous devons être attentifs aux remontées des collègues par rapport au plan de formation.

Le Proviseur : Nous prévoyons la venue en février de M. Revol, expert sur les troubles de l'apprentissage, dont la conférence l'an passé a eu beaucoup de succès ; il reviendra pour intervenir auprès des parents et des enseignants.

DST-Sud Éducation : Des enseignants sont confrontés à des situations qu'ils ne savent pas forcément gérer mais il faut aussi penser aussi aux autres élèves : comment inclure les élèves en difficultés au sein de la classe, l'équipe pédagogique doit travailler et se faire accompagner pour comprendre comment faire fonctionner le reste de la classe afin de ne pas être démuni, et pouvoir déterminer le bénéfice pour ces élèves sans fragiliser la classe.

Le Proviseur : C'est un réel sujet. L'inclusion est une obligation législative depuis 2005. Elle est une priorité nationale en France et une priorité à l'AEFE. Ce dispositif relai a été créée pour que les élèves à besoins particuliers puissent s'épanouir et avoir des interactions avec l'extérieur.

SNES-FSU : Nous avons deux référents qui ont mis en place un livret, et il faudrait demander à ces personnes ressources d'organiser une formation en interne (M. Brévière et Mme Messaoud).

Le proviseur : Ce livret est le fruit d'un travail collectif qui a été mené à ma demande par l'IEN du Maroc. Nous allons mettre en place des temps de formation en interne en nous appuyant sur l'expertise des EREI.

7) Pronote : De nombreux dysfonctionnements se sont produits ces dernières semaines sur Pronote. Pourriez-vous nous faire savoir si les problèmes ont été résolus ? Nous voulons nous assurer que tout fonctionne correctement pour le bon déroulement de nos activités scolaires.

Le Proviseur : Nous avons constaté des dysfonctionnements sur Pronote et avons rationalisé la gestion des accès à ce logiciel. Un nombre limité de personne a désormais accès à des fonctionnalités de modification. Cela devrait permettre de faire disparaitre les problèmes.

## Questions diverses SNES-SNASUB-FSU

1) Communication **:** La direction a annoncé que le **cross du collège**, initialement prévu l emercredi16 octobre, a été reporté à la demande des autorités marocaines. Quelle en est la raison ?

Le proviseur : J'ai reçu un appel téléphonique de M. le Wali de Rabat, qui m'a informé que l'affiche du cross diffusée sur les réseaux sociaux n'était pas conforme aux valeurs locales (coureur représenté avec un arc-en-ciel). L'évènement a été supprimé sur injonction de M. le Wali et nous avons décidé d'une autre date et d'une autre affiche.

2) Vidéo surveillance : Quand les caméras seront-elles en fonctionnement ? Une communication à destination des personnels est-elle prévue pour informer des emplacements et de la réglementation en vigueur ? A combien la direction estime-t-elle le coût annuel de l'entretien de l'ensemble des nouvelles caméras ? Qui prendra en charge ce coût ?

La SG : 124 caméras ont été installées ; quelques zones n'étaient pas trop couvertes, c'est la raison pour laquelle 4 caméras supplémentaires ont été ajoutées, portant le total à 128 appareils.
SNES-FSU : Depuis quand fonctionnent-elles ?
La SG : Depuis la veille des vacances de la Toussaint.
Le Proviseur : Nous sommes en conformité avec la règlementation locale de la CNDP (Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel) avec un numéro affiché. Nous couvrons l'espace extérieur grâce à des caméras plus performantes en résolution, et à l'intérieur des établissements aussi. Les modalités d'accès aux images sont les suivantes : demande formulée à l'équipe de direction qui visionne les enregistrements avec le responsable informatique. Les images disparaissent au bout de dix à douze jours.
CAPE : Ce délai est trop court.
La SG : Le règlement interdit de dépasser le délai d'un mois pour la conservation des images. A noter par ailleurs que, les agents d'accueil ont une visualisation des enregistrements des caméras en périphérie de l'établissement mais pas en interne, c''est à dire les couloirs et les cours.
CAPE : Quid des emplacements des caméras ? Des vols sont signalés près des casiers.
Mme la Proviseure Adjointe 2nd cycle : Oui il y a des caméras dans le couloir des casiers.
Le Proviseur : Les vols étaient la source principale de victimisation l'an dernier car ces délits insécurisent beaucoup les élèves.
CAPE : Il faut mettre en place un système préventif.
Le Proviseur : En effet, la technologie ne remplace jamais le travail préventif.
SNASUB-FSU : Il serait intéressant de refaire une enquête en fin d'année pour analyser l'impact de l'installation des caméras sur les vols.
Le Proviseur : Une communication sera faite à destination des familles et élèves.
CAPE : Y en a-t-il aussi aux abords de l'établissement ?
Le Proviseur répond par l'affirmative et précise qu'elles sont installées sur le parvis et du côté de la rue.
La SG : En ce qui concerne le coût annuel, l'établissement prenait en charge la somme de 48 000 dhs. Cette année, le contrat d'entretien est compris avec la pause des nouvelles caméras. Pour l'année prochaine, on estime à environ 250 000 dhs l'entretien préventif et curatif de l'installation sur le pôle. Un appel d'offre sera lancé.
SNES-FSU : N'est-ce-pas l'AEFE qui finance ?
La SG : L'installation des caméras est financée par une subvention AEFE. La maintenance sera sur le budget propre du pôle. Notre choix a été de placer davantage de caméras suite à une visite des autorités marocaines au mois de mai, qui nous ont demandé d'en installer plus à l'extérieur, et ce pour toutes les écoles.

Représentant des élèves : Quid de la présence d'un policier ?
Le Proviseur : J'ai été reçu par un haut responsable de la Sureté Nationale ; j'ai reposé cette question en début d'année lorsque j'ai été reçu par le Chef de la police et par M. le Préfet adjoint : la stratégie des autorités marocaines n'est pas de placer des policiers statiques mais plutôt des patrouilles d'officiers en civil.
CAPE : Une brigade est présente pour la violence et elle patrouille, nous en avons été agréablement surpris. La protection est renforcée, elle est plus visible actuellement.
Le Proviseur : C'est en lien avec les démarches accomplies.

3) Services de santé **:** Suite au dialogue social du SCAC, nous découvrons que notre pôle emploie 7 ETP tandis que le pôle de Casablanca en emploie près du double avec 13 ETP. Comment expliquez-vous cette disparité sachant que nous avons uniquement 2 ETP sur le lycée Descartes, répartis en un temps plein et deux mi-temps, sachant que l'infirmerie gère entre 80 et 100 passages par jour depuis la rentrée ? Nous alertons ainsi sur la dangerosité de la situation pour nos collègues ainsi que pour nos élèves et demandons expressément la création d'un troisième ETP (à temps complet sur le lycée) pour permettre aux services de santé de gérer convenablement des situations de plus en plus difficiles et qui nécessitent une concentration et une présence renforcée.

La SG : Les chiffres transmis pour le dialogue social ambassade ont été donnés en nombre de poste et non pas en ETP. Nous les avons retravaillés avec les données de Casablanca., Le proviseur : Le pôle Casablanca compte 8,75 ETP (Emploi Temps Plein) pour 8418 élèves, soit 962 élèves par infirmière. Le pôle Rabat-Kénitra compte 4,5 ETP pour 5394 élèves, soit 1198 élèves par infirmière. Nous sommes sous-dotés et avions déjà fait ce constat l'an dernier.
Nous avons prévu de demander une création de poste d'infirmière supplémentaire pour le pôle : 0,5 à Descartes et 0,5 en primaire.
SNES-FSU : Le service de santé scolaire comptabilise énormément de passages.
CAPE : Quelle est la loi sur ce point ?
Le Proviseur : Il n'existe pas de loi relative aux postes d'infirmières, et nous agissons en fonction des moyens dont nous disposons, en citant ce que se fait en France.
CAPE : Il ne faut pas faire de comparaisons avec ce que se fait en France, Au Maroc l'école est payante, ce n'est pas le cas en France.

4) **AED :** De la même manière, nous nous rendons compte que le pôle emploie 28ETP contre 43 sur le pôle de Casablanca. Nous aimerions comprendre ce qui justifie une telle disparité de moyens ?

Réponse : La situation est différente : 24,14 ETP d'AED sur le pôle de Casablanca pour 4555 élèves du secondaire soit 188,6élèves par AED. Pour le pôle Rabat-Kénitra : 16,75 AED en ETP pour 3288 élèves, soit 196,29 élèves par AED. Même ordre de grandeur entre nos deux pôles, le ratio se calcule par rapport à la surface et la configuration des espaces à surveiller.

SNES-FSU : Descartes présente de nombreux recoins.
DST-Sud Éducation : Une zone doit particulièrement être surveillée : celle des toilettes près de la salle informatique. Je crains qu'il ne s'y passe un jour quelque chose de grave et je dois intervenir quotidiennement auprès des élèves. Il n'y a jamais de surveillant.
CAPE : Combien y a-t-il d'AED au collège et au lycée ?
Le Proviseur : Nous avons une équipe de 18 AED répartis entre les deux cycles avec chaque jour 14 ou 15 AED présents dans l'établissement et nous avons créé un ETP hors plafond (deux mi-temps) d'AED à la rentrée.
CAPE : Ce chiffre reste très insuffisant
Représentante des élèves : On ne sent pas la présence de surveillants en comparaison avec le collège St Exupery, où on avait la sensation d'être surveillés, voire espionnés. Le changement d'établissement et le manque d'interactions avec les surveillants ici est flagrant. On ne les voit pas.
Le Proviseur : Il y a moins d'élèves et plus d'AED à St Exupery. Il faut rendre visibles nos AED dans la cour.
Représentant des élèves : Ils ne se répartissent pas bien dans la cour.
Le Proviseur : Il s'agit d'éviter les déambulations à deux.
API : Par rapport aux statistiques fournies, il faut souligner le fait que les chiffres masquent les problèmes.
Le Proviseur : La question de la surveillance ne relève pas que de la responsabilité des vies scolaires, il y a plus de 300 adultes présents en permanence au lycée.
SNES-FSU : Le taux d'encadrement est meilleur à Lyautey.
DST-Sud Éducation : Les enseignants sont occupés et ne peuvent pas gérer les incivilités.
Représentante des élèves : Le rôle des enseignants n'est pas de surveiller les élèves et à St-Exupery, nous étions mieux surveillés par les EAD.
SNES-FSU : Nous n'avons pas assez de surveillants.
CAPE : Suivent-ils des formations ?
Le Proviseur : Oui, plusieurs, sur par exemple la gestion des conflits, du stress et sur la question du bien-être au travail. 18 personnels ont été formés l'an dernier.

5) Un collègue n'a pas été payé pour des heures d'accompagnement personnalisé l'année passée (14h non rémunérées). La mise en paiement de ces heures manque de lisibilité. Est-il possible d'adresser un accusé de réception lorsque ces heures sont réalisées et informer les collègues lors de la mise en paiement ? Nous avons la même demande pour les indemnités de jury d'examen : les collègues rencontrent beaucoup de difficultés pour vérifier la mise en paiement.

La SG : Cette personne nous a adressé un mail le 2 octobre alors qu'elle a quitté l'établissement, et que les états des déclarations ne nous ont pas été transmis. Bien que ce personnel ne soit plus sur Mage, ce point a été traité aujourd'hui avec l'AEFE qui nous a redonné la main sur son dossier sur l'application Mage.
SNES-FSU : La lecture des fiches de salaire est complexe ; comment distinguer les activités ? La visibilité est noyée.

La SG : La lecture des fiches de salaires pour les titulaires relève de l'AEFE et plus largement de la DGFIP. Cette question est à remonter aux instances du siège.
SNES-FSU : Cet enseignant a reçu la réponse suivante : vous serez rémunéré en HSE et aujourd'hui c'est en IPE (le tarif est divisé de moitié)
La Proviseure Adjointe du 2nd cycle : La rémunération s'effectuait sur des IPE l'an dernier.
SNES-FSU : Ce point est à rappeler aux enseignants. Serait-il possible que les collègues aient un accusé de réception ?
La SG : Les IJE des titulaires ont toutes été déclarées sur Mage pour la zone Maroc pour le 15 octobre. Elles devraient en toute logique être payées au plus tard en décembre. Nous gérons la saisie mais n'avons pas de visibilité sur la date de mise en paiement. Les IJE seront également versées en décembre pour les PDL.

M. le Proviseur remercie les participants, particulièrement M. le Consul Général de France à Rabat, et la séance est levée à 21h.

| | | |
|---|---|---|
| **M. François CUILHÉ** | **Mme Habiba KADIRI** | **Mme Maria DRISSI** |
| **M. le Proviseur et Président** | **Secrétaire de séance** | **Secrétaire de séance** |

Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger ★ Lycée Descartes Rabat ★
Le proviseur
François CUILHÉ

# PROPOS LIMINAIRES DESCARTES SUR TABLE

Monsieur le Proviseur,
Monsieur le Consul Général de France,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'établissement,

Lors de la dernière visite de la délégation française à Rabat, le président de la république a déclaré :
"Dans un monde en mutation rapide, nous devons, ensemble, promouvoir une jeunesse éduquée et engagée. C'est en investissant dans l'éducation et la formation de nos jeunes que nous pourrons relever les défis de demain et construire un avenir de paix et de prospérité."
Cette déclaration vient confirmer le sentiment des collègues que l'éducation et la formation de nos élèves doivent être placées au centre de nos priorités et de notre investissement pédagogique et financier.
A ce titre nous pourrions vous rappeler les préoccupations qui animent l'équipe deDescartes Sur Table pour relever les défis au sein de notre établissement :

- Nous pourrions ainsi vous rappeler l'urgence de construire ensemble, parents, administratifs et personnel éducatif, un climat scolaire apaisé. La rédaction d'un projet d'établissement ambitieux et porteur d'espoir ne peut être la seule réponse à ce défi. Sa mise en pratique doit être réalisée au quotidien. Nous attendons plusde réactivité et d'harmonisation cette année pour convertir ce projet en actions.
- Nous pourrions vous rappeler la nécessité d'agir faceauxmenacesetauxviolences auxquelles sont confrontés directement ou indirectement nos élèves et nous les personnels éducatifs (bousculades, réactions agressives entre pairs et envers les adultes, violences verbales, harcèlement et cyber harcèlement, propos sexistes, etc…) dans et aux abords de l'établissement. Des efforts ont été initiés mais nous savons pertinemment, tous, que trop d'élèves conservent un sentiment d'impunité inacceptable. Nous devons trouver des solutions collectivement pour en finir avecces attitudes inadaptées et qui entachent l'image de notre lycée.
- Nous pourrions, par exemple, vous rappeler notre proposition d'un dispositif pour la gestion du téléphone portable laissé, à ce jour, lettre morte. Au-delà de la lourdeur administrative souvent évoquée pour mener des actions concrètes (interdiction des téléphones au lycée, confiscation dans ce cas précis), que proposez-vous pour agir et lutter contre les petites, mais trop nombreuses, incivilités qui nous empêchent de travailler efficacement? Ces incivilités apportent une grande fatigabilité pour la grande majorité des autres élèves respectueux du Règlement Intérieur et leurs enseignants.
- Nous pourrions enfin vous rappeler que si le lycée conserve encore une certaine notoriété, l'AEFE le doit en priorité à l'engagement et à la qualité de ses enseignants.

Pour preuve l'encadrement qui a permis des résultats exceptionnels de nouveau cette année et le nombre d'actions menées en faveur de nos élèves (voyages culturels, projets artistiques, plan de modernisation informatique, accompagnement personnalisé notamment pour les élèves à besoin particulier…) Il va de soi que cet engagement ne peut perdurer sans une juste reconnaissance professionnelle et financière. Cela fait trop longtemps que nous vous alertons sur la réduction du pouvoir d'achat de tous les agents et notamment pour les contrats locaux avec :

- l'augmentation insignifiante du taux d'indice l'année dernière,
- une prime de l'aïd anecdotique et qui remplace le système de promotion qui nous semblait plus avantageux,
- l'obligation de l'adhésion à la CNSS pour les contrats locaux malgré un contrat stipulant (Chapitre VIII Article 1) "En substitution à cette adhésion (c'est-à-dire la CNSS), le salarié de nationalité française peut demander à être affilié à titre volontaire à la caisse des français de l'étranger (CFE)".
- Une proposition insultante d'augmentation du point d'indice de 0,2% pour cette année,
- LenondoublementdelaprimeISOE.

Tous ces points d'alertes sont à prendre au sérieux. Face aux premières défections des enseignants constatées vers d'autres établissements et aux difficultés de recrutement, le lycée Descartes doit mettre les réels moyens de pérenniser la qualité de cet établissement qui est le nôtre.

Nous vous remercions pour votre écoute et l'attention que vous porterez à ces propos liminaires.

# Déclaration liminaire

## SNES-SNASUB FSU

Monsieur le Proviseur,
Monsieur le Consul général,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'établissement,

Mardi 1er octobre, peu après 16 heures, un collègue a été victime d'uneviolente agression verbale. Un élève, à qui l'enseignant demandait calmementde s'asseoir correctement et de cesser de bavarder, a rétorqué - je cite - "*Tu me casses les couilles, va te faire foutre.*" Notre collègue a gardé son calme eta chargé un autre élève d'aller chercher un surveillant. L'élève impliqué s'estalors levé, et trouvant le collègue sur son chemin, a poursuivi son agression –je cite "*Je vais t'enculer, touche-moi et tu vas voir.* L'enseignant a fait preuve d'un grand sang-froid et d'un grand professionnalisme durant cette scène indigne qui s'est déroulée en classe, devant tous ses élèves.
Il faut l'expliciter : c'est dans le cadre de ses fonctions que notre collègue a subi cette agression grave et a reçu ces menaces physiques à caractère sexuel.

Vous avez été informé par écrit, Monsieur le Proviseur, de la demande de saisine de notre collègue d'un conseil de discipline, cette demande a par ailleurs été soutenue par les élu.e.s FSU, mais vous avez estimé que l'agression ne justifiait pas la convocation d'un conseil de discipline. L'élève a été sanctionné de huit jours d'exclusion mais les jours suivants l'agression, l'enseignant a croisé cet élève dans l'établissement : vous n'aviez pas pris, Monsieur le Proviseur, de mesure conservatoire après cet événement intolérable, dans l'attente de recevoir la famille pour lui signifier votre décision. Le collègue vous a confié son trouble et encore aujourd'hui, son incompréhension et son mal-être sont perceptibles.

Vous avez reçu le collègue, à sa demande, vous avez échangé avec lui, en notre présence. Vous lui avez dit qu'une exclusion de huit jours était une sanction déjà lourde, vous avez déclaré qu'un conseil de discipline se tient lorsqu'il y a des menaces physiques. Mais permettez-nous de revenir auxtextes réglementaires : "*Le conseil de discipline est compétent, dès lors qu'ilest saisi, pour prononcer toutes les sanctions prévues au règlement intérieur de l'établissement, y compris celles qui peuvent l'être par le seul chef d'établissement.*" et nous vous posons la question : pourquoi avoir rejeté la demande du collègue de nous en remettre collectivement à un conseil de discipline qui est pourtant compétent en la matière ? En quoi une décision qui fait l'objet de débats par l'ensemble des membres d'une instance est-elle moins pertinente qu'une décision prise par le seul chef d'établissement ?

Nous devons ici rappeler que l'AEFE a pourtant pris des dispositions très sérieuses contre les faits de violence, de discrimination, de harcèlementmoral, et de violences sexistes et sexuelles. Malgré cela, vous n'avez pas non plus conseillé au collègue de se mettre en contact avec la Direction des Ressources Humaines de l'Agence qui gère ce dispositif de signalement pour être accompagné et soutenu. Pire, il a fallu que nous intervenions pour que vous consentiez à changer cet élève de groupe pour que notre collègue n'ait plus à l'avoir sous sa responsabilité.

C'est d'autant plus inquiétant que ce n'est pas un cas isolé : l'année passée, Monsieur le Proviseur, une enseignante a dû intervenir dans le couloir du bâtiment A alors qu'elle était en cours, car un groupe d'élèves de seconde chahutait très bruyamment dans le couloir. La plupart des élèves du groupe se sont sauvés mais notre collègue a pu arrêter une des élèves et lui a demandé sa carte de lycéenne. L'élève s'est exécutée et, à la fin de l'heure, a insisté lourdement pour que l'enseignante lui rende sa carte. Notre collègue a alors vu s'approcher d'elle un autre élève qui s'est mis à la défier du regard tout en criant que sa camarade n'était pas responsable. Son ton était très agressif,son visage très proche de celui de l'enseignante. Notre collègue, un instant, apensé que ce jeune homme allait la frapper. Face à la fermeté de la collèguequi s'est dirigée vers la vie scolaire, il s'est alors écrié, alors qu'elle lui tournaitle dos - je cite - "*Vous faites honte, Madame.*" avant de prétendre n'avoir rien dit, le tout en riant. La collègue, au terme de ce pénible incident, a informél'administration. A ce jour, notre collègue ignore encore si une sanction a étéprise à l'encontre de cet élève. Cette attitude menaçante d'un élève à l'égard d'une collègue méritait-elle un conseil de discipline, nous le pensons.

C'est ici, ,Monsieur le Proviseur, la question de la protection des personnels, de la cohérence et de l'harmonisation des procédures de sanctions qui se pose en général et de la tenue des conseils de discipline en particulier : l'année passée, alors qu'un conseil de discipline a délibéré valablement, dans le cadre fixé par les textes réglementaires, vous avez pris la décision de le convoquer une seconde fois sous prétexte que l'élève impliqué et sa famille étaient absents lors du conseil de discipline. Les membres représentants des personnels ont refusé de siéger et les textes sont clairs-je cite-"*Le conseil de discipline délibère valablement même en l'absence de l'élève et / ou de son représentant légal (lorsque l'élève est mineur) dès lors que ceux-ci ont été convoqués selon la procédure prévue au règlement intérieur.*"

Il faut, pour rassurer les personnels sur le soutien de l'administration et sur la cohérence des sanctions, que vous repreniez cette question très rapidement, avec les représentants des personnels FSU, à l'échelle du pôleRabat-Kenitra, pour clarifier votre position face à l'échelle des sanctions dans nos établissements. Les personnels sont aujourd'hui dans une grande incompréhension.

Pour finir, l'annonce d'une augmentation du point d'indice si dérisoire qu'elle en devient insultante ajoute à l'incompréhension des personnels un fort sentiment d'insécurité. En matière de souffrances au travail, les déclarations et les consultations ne suffiront jamais, il faut que cela se concrétise par des actes et nous en sommes loin à ce jour. Les élu.e.s FSU vous le rappellentavec force ce soir et annoncent qu'un préavis de grève a été déposé par les syndicats de la FSU du lundi 25 au vendredi 29 novembre inclus sur l'ensemble de la zone Maroc.

Monsieur le Proviseur, Monsieur le Consul général, Mes dames et Messieurs les membres du Conseil d'établissement, nous vous remercions pour votre attention.